



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 octobre 2020**

Délibération n° 2020-0165

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : mercredi 7 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burriland (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Ederly), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subai (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtsof (pouvoir à M. Athanaze).

Absents non excusés : Mme Guerin.

Conseil du 5 octobre 2020**Délibération n° 2020-0165**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Conseil d'administration de l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'IEP de Lyon est un établissement public à caractère administratif (EPA), associé à l'Université Lumière Lyon 2 et membre de la communauté d'universités et établissements (COMUE)-Université de Lyon.

Cet établissement a été créé en 1948 et est situé à Lyon 7°.

L'article D 741-10 du code de l'éducation dispose que les instituts d'études politiques ont pour missions :

- de contribuer, tant en formation initiale qu'en formation continue, à la formation des cadres supérieurs des secteurs publics, parapublics et privés de la nation, et notamment des fonctions publiques de l'État et des collectivités territoriales,

- de développer, notamment, en relation avec les établissements d'enseignement supérieur, la Fondation nationale des sciences politiques et le Centre national de la recherche scientifique, la recherche en sciences politiques et administratives.

À cet effet, ils délivrent des diplômes propres. Ils peuvent également participer à la préparation de diplômes nationaux et de diplômes d'université ou de communauté d'universités et établissements.

L'IEP de Lyon accueille 1 800 étudiants par an et 78 chercheurs et enseignants-chercheurs, assistés de 54 personnels administratifs et techniques.

II - Modalités de représentation

Conformément à l'article 10 du décret n° 89-902 du 18 décembre 1989, modifié par le décret n° 2019-1558 du 30 décembre 2019, relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ou à une COMUE, l'IEP de Lyon est administré par un conseil d'administration composé de 29 membres ayant voix délibérative.

Ces 29 administrateurs se répartissent comme suit :

- le directeur général de la fonction publique, le président de la Fondation nationale des sciences politiques et le directeur de l'École nationale d'administration siègent de droit au conseil d'administration,
- 6 personnalités extérieures nommées en raison de leur compétence par le recteur de l'académie sur proposition du conseil d'administration de l'institut,
- 5 représentants des professeurs d'université et personnels appartenant à des catégories assimilées au sens de l'article D 719-4 du code de l'éducation, dont au moins 3 professeurs,
- 5 représentants des autres personnels d'enseignement et de recherche,
- 9 représentants des étudiants conformément aux dispositions du règlement intérieur de chaque institut,
- un représentant des personnels ingénieurs, techniciens, administratifs, ouvriers et de service.

Le représentant de l'établissement auquel l'Institut est rattaché siège également de droit au conseil d'administration.

Sur proposition du conseil d'administration de l'Institut, il est proposé au Conseil de procéder à la désignation d'un représentant pour siéger au sein du conseil d'administration de l'IEP de Lyon en qualité de personnalité extérieure ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

DELIBERE

Désigne madame Lucie VACHER en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'IEP de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2020.